Anticiper les sécheresses tout en évitant les conflits d'usages

Dossier de

de /> la rédaction de H2o October 2022

Profitant du lancement de Seine Bassée, H2O a interrogé Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sur la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau du pays à l'horizon 2050. Pour le ministre, dans le prolongement des Assises de l'eau conduites en 2018 et 2019, la politique doit viser à : 1. Faciliter la recharge naturelle des nappes via la protection des zones humides, et plus généralement la préservation ou la reconstitution du bon fonctionnement des systà mes aquatiques, mais via aussi les efforts de désimperméabilisation dont les bénéfices sont multiples (allà gement de la charge des réseaux d'assainissement, prévention des inondations et des pollutions des milieux aquatiques, développement de la biodiversité, contribution à la régulation thermique, à la qualité l'air, à la qualité du cadre de vie) ; 2. Lutter contre les pertes, les prélà vements excessifs et les gaspillages, et parallà lement imprimer dans la société une nouvelle perception de la valeur de l'eau ; 3. Favoriser de REUSE en vue de l'irrigation et du réapprovisionnement artificiel des nappes. Enfin, 4. s'agissant de la question des retenues : la solution visant à stocker les eaux hivernales "excédentaires" en prévision des sécheresses estivales est justifiée mais elle doit aller de pair avec une modification des usages (sous-entendus agricoles). C'est, selon lui, tout le sens du décret de juillet - décret 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux - qui consolide le rà le des préfets coordonnateurs de bassin en matià re de volumes prélevables en hiver, en permettant ainsi d'anticiper les sécheresses.

Pour en savoir plus sur :

LA GENÃ^SE de ce décret du 29 juillet 2022 (issu du Varenne agricole de l'eau), voir les articles du cabinet Landot Avocats : Un nouveau décret sur la gestion quantitative de la ressource - Un décret tente de (moins mal) gérer les conflits d'usages

LES FAIBLESSES de ce décret du point de vue des associations de défense de l'environnement mais aussi de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), voir l'article du cabinet Seban Associés ou de la Banque des territoires